DOSSIER DE PRESSE

Conseil communautaire

Jeudi 25 juin 2020

Contact presse: Yohan Letertre

Attaché de presse ■ Cabinet du Président y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11







Un conseil communautaire « mixte » dans l'attente du second tour des élections municipales

La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19 adoptée le 23 mars 2020 prévoit des dispositions relevant de l'état d'urgence sanitaire et du fonctionnement des institutions pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire.

A l'issue du premier tour des élections municipales qui s'est tenu le 15 mars 2020, 8 villes sur les 12 qui composent l'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ont donné leurs résultats dès le premier tour. 4 villes sont dans l'attente du second tour qui doit se tenir le 28 juin.

Dans cette situation, le conseil communautaire du 25 juin 2020 sera un « conseil mixte », composé des nouveaux conseillers communautaires élus dès le premier tour (voir page suivante) et des élus sortants maintenus pour les villes de Brou-sur-Chantereine, Champs-sur-Marne, Emerainville et Vaires-sur-Marne.

Jusqu'à la date d'installation du conseil définitif issu du second tour, le Président, les Vice-Présidents et les conseillers délégués sortants sont maintenus dans leurs fonctions.



Installation des nouveaux conseillers communautaires

Chelles

M. Brice RABASTE
Mme Colette BOISSOT
M. Philippe MAURY
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jacques PHILIPPON
Mme Audrey DUCHESNE
M. Benoit BREYSSE
Mme Annie FERRI
M. Guillaume SEGALA
Mme Nicole SAUNIER
M. Frank BILLARD
Mme Michèle DENGREVILLE
M. Christian COUTURIER
Mme Nathalie DUBOIS
M. Salim DRICI

Courtry

M. Xavier VANDERBISE

Mme Lydie AUTREUX

Croissy-Beaubourg

M. Michel GERES

Lognes

M. André YUSTE Mme Corinne LEHMANN M. Nicolas DELAUNAY Mme Judith BONNET

Noisiel

M. Mathieu VISKOVIC
Mme Carline VICTOR LE ROCH
M. Olivier DUMONT
Mme Pascale NATALE

Pontault-Combault

M. Gilles BORD
Mme Sara SHORT-FERJULE
M. Jean-Claude GANDRILLE
Mme Fernande TREZENTOS-OLIVEIRA
M. Sofiane GHOZELANE
Mme Sophie PIOT
M. Pascal ROUSSEAU
Mme Céline GINEYS

Mme Rosa DE ALMEIDA LACERDA Mme Delphine HEUCLIN

Roissy-en-Brie

M. François BOUCHART
Mme Nadia ARAMIS-DRIEF
M. Jonathan ZERDOUN
Mme Hafida DHABI
M. Kamel TEFFAH
Mme Fanny PEZZALI
M. Francis IGLESIAS

Torcy

M. Guillaume LE LAY-FELZINE
Mme Marie-Luce NEMO
M. Gérard EUDE
Mme Nicole VERTENEUILLE
M. Ouassini BEKKOUCHE
Mme Anne-Sophie MONDIERE
M. Eric MORENCY



M. Jean-Noël HOUDEMOND

Ordre du jour du Conseil communautaire

- 1) Relevé des décisions relevant de la délégation d'attributions au Président prises entre le 17 mars et le 12 juin 2020. Avis du conseil communautaire sur les délégations consenties en application de l'article 1 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020
- 2) Révision des statuts de la CAPVM
- 3) Compte de gestion et compte administratif du budget principal pour l'exercice 2019
- 4) Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal pour l'exercice 2019
- 5) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Assainissement Val Maubuée pour l'exercice 2019
- 6) Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement Val Maubuée pour l'exercice 2019
- 7) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Assainissement Marne et Chantereine pour l'exercice 2019
- 8) Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe assainissement Marne et Chantereine pour l'exercice 2019
- 9) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Assainissement Brie Francilienne pour l'exercice 2019
- 10) Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Assainissement Brie Francilienne pour l'exercice 2019
- 11) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Eau pour l'exercice 2019
- 12) Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Eau pour l'exercice 2019
- 13) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Restaurant communautaire pour l'exercice 2019

- 14) Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Restaurant communautaire pour l'exercice 2019
- 15) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Immeuble de rapport pour l'exercice 2019
- 16) Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Immeuble de rapport pour l'exercice 2019
- 17) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Canalisation Transport pour l'exercice 2019
- 18) Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe Canalisation Transport pour l'exercice 2019
- 19) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Nautil pour l'exercice 2019
- 20) Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Nautil pour l'exercice 2019
- 21) Compte de gestion et compte administratif du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2019
- 22) Affectation du résultat de fonctionnement du budget annexe Office de Tourisme pour l'exercice 2019
- 23) Modification de la dénomination du budget annexe du Nautil en budget annexe des activités aquatiques intercommunales
- 24) Décision modificative n°1 Budget principal Exercice 2020
- 25) Décision modificative n°1 Budget annexe Immeubles de rapport -Exercice 2020
- 26) Décision modificative n°1 Budget annexe Activités aquatiques intercommunales – Exercice 2020



Ordre du jour du Conseil communautaire

- 27) Décision modificative n°1 Budget annexe Restaurant communautaire Exercice 2020
- 28) Décision modificative n°1 Budget annexe Office du Tourisme Exercice 2020
- 29) Attribution d'une subvention d'investissement du budget principal vers le nouveau budget annexe activités aquatiques intercommunales en vue de la construction du pole aquatique intercommunal à Champs sur Marne
- 30) Adoption du régime des provisions budgétaires pour le budget principal, les budgets annexes et la régie à seule autonomie financière de l'Office de Tourisme
- 31) Reprise des provisions constituées sur le budget principal
- 32) Reprise de provision du budget annexe du restaurant communautaire
- 33) Remise gracieuse sur le budget annexe Immeuble de rapport
- 34) Tarifs des animations et visites commercialisées par l'Office de Tourisme Paris-Vallée de la Marne
- 35) Mise à jour du barème tarifaire de la taxe de séjour, ajout de la catégorie auberge collective dans les catégories d'hébergements et modification tarifaire de la 4ème catégorie d'exonération
- 36) Versement d'une prime exceptionnelle à certains agents soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de Covid 19
- 37) Volonté de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne de faire acte de candidature pour un nouveau Contrat Intercommunal de Développement (CID) initié par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne 38) Rétrocession du cours du Buisson à la ville de Noisiel
- 39) Désaffectation et déclassement du lot de volume 1 sis sur la parcelle cadastrée AH 135 à Noisiel, allée Simone de Beauvoir

- 40) Cession du lot de volume 1 sis sur la parcelle cadastrée AH 135 à Noisiel, allée Simone de Beauvoir, à l'EPAMARNE
- 41) Rétrocession des locaux sis à Chelles, 51 bis avenue de la Résistance, abritant l'Office de Tourisme, à la ville de Chelles
- 42) Avenant n°2 au contrat d'exploitation de l'eau potable secteur ex-Val Maubuée-entre la CAPVM et la SFDE
- 43) Avenant n°1 au contrat de concession de service public pour le déploiement d'une géothermie profonde et du réseau de chaleur associe sur le territoire des communes de Champs-sur-Marne et Noisiel entre la CAPVM et Géomarne
- 44) Avenant n°6 au contrat de délégation de service "public du chauffage urbain du Val Maubuée entre la CAPVM et Géoval
- 45) Bilan annuel 2019 de la mise en oeuvre de la gestion urbaine et sociale de proximité (GUPS) dans le cadre des conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB
- 46) Approbation bilan et évaluation, annuel-2019, des trois contrats de ville de la CAPVM
- 47) Report de la date d'entrée en vigueur du dispositif de Mise en Location sur le parc de logements privés intercommunal
- 48) Projet de PLH : prise en compte des avis communaux et transmission du projet au Préfet
- 49) ZAC de Lamirault à Croissy-Beaubourg Clôture de la convention quadripartite entre l'EPFIF, EPAMARNE, la commune de Croissy-Beaubourg et la CAPVM



Ordre du jour du Conseil communautaire

50) Abondement au fonds Résilience mis en place par la Région Ile-de-France à destination des entreprises, autorisation à signer la convention à intervenir avec la Région IDF et avec l'association Initiactive

- 51) Rapport d'activités 2019 de la CAPVM
- 52) Motion de soutien à l'élaboration d'un plan d'urgence de sauvetage des transports publics.



Compte de gestion et compte administratif



Voté le 4 avril 2019 par le conseil communautaire, le budget principal de Paris-Vallée de la Marne a fait l'objet de plusieurs modifications à travers notamment le vote de décisions modificatives en juin, octobre et décembre 2019.

Le compte administratif 2019 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018.

En 2019, les recettes du budget principal se sont élevées à 281.55 millions d'euros et les dépenses à 265.73 millions d'euros.

Section de fonctionnement (retrace l'ensemble des opérations courantes) :

- Recettes réelles de fonctionnement : 142,53 millions d'euros (+ 0.41 %)
 - 5.6 M€ de dotation d'intercommunalité entre 2014 et 2019
 - 3.3 M€ de compensation de la part salaire entre 2014 et 2019
- Dépenses réelles de fonctionnement : 113,309 millions d'euros (- 0.44 %)
 - Charges à caractère général : 2,05 %
 - Maintien des charges de personnel à leur niveau de 2018 (pour rappel : 7.99% entre 2017 et 2018)

Désendettement en 2018

L'Agglomération s'est désendettée de près de 14 millions d'euros en 2019.



Compte de gestion et compte administratif 2019



Les principaux investissements de 2019

Aménager le territoire, entretenir les infrastructures et favoriser les déplacements

> Aménagement du pôle-gare de Vaires-sur-Marne 1.84 M€

Travaux d'éclairage public 261 000 €

> Travaux de voirie 185 000 €

Aménagement de la voirie en faveur des transports en commun 348 000 €

Fonds de concours pour l'entretien des voiries 618 000 € Animer le territoire

Construction du conservatoire de musique Nina Simone à Pontault-Combault 5.98 M€

Aménagement de l'école Saint-Hubert à Chelles 3.8 M€

Travaux au Music-Hall Source à Roissy-en-Brie 700 000 €

Etudes pour la construction du centre aquatique intercommunal à Champs-sur-Marne 200 000 € Préserver l'environnement

Aménagement dans les parcs 452 000 €

Aménagement des bords de Marne 320 000 €

Mise en place de circulations douces à Roissy-en-Brie 50 000 € Favoriser l'emploi et l'insertion sociale, améliorer le cadre de vie et renforcer la solidarité

> Amélioration de l'habitat social et privé 297 000 €

Attractivité du territoire et développement économique

> Reconversion du site EDF 378 000 €

Aménagement de la ZAC de l'Aulnoy à Chelles 333 000 €

Travaux de voirie dans les ZAE 322 000 €

Travaux de voirie dans la zone industrielle de la Trentaine à Chelles 69 000 €





Prime exceptionnelle aux agents ayant assuré la continuité des services publics pendant l'état d'urgence sanitaire



Durant la période de confinement, les services de l'Agglomération ont été à pied d'œuvre pour assurer la continuité des services publics.

Le décret du 15 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique territoriale qui ont permis d'assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

La prime est plafonnée à 1 000 € et est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire de fixer le montant de cette prime à 15 € par demi-journée travaillée en présentiel sur la période du 18 mars au 10 mai 2020.

Une centaine d'agents de l'agglomération bénéficieront de cette prime exceptionnelle, parmi lesquels les agents des Parcs et Forêts, des services infrastructures et voirie, des bâtiments et du centre technique intercommunal, ou encore de la direction des ressources humaines.



Participation au Fonds Résilience de la Région Ile-de-France



La Région Ile-de-France a proposé à l'ensemble des EPCI franciliens, ainsi qu'à la Ville de Paris, à la Métropole du Grand Paris et aux Départements franciliens, d'abonder le « fonds Résilience Ile-de-France et collectivités », auquel contribuent, à part égales, le Conseil Régional et la Banque des Territoires à hauteur de 50 millions d'euros.

Ce fonds est une aide d'urgence aux entreprises de 0 à 20 salariés ainsi qu'aux structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) impactées par la crise du COVID-19. Paris-Vallée de la Marne compte 16 600 entreprises de 0 à 20 salariés (96 % de l'ensemble des entreprises du territoire).

L'aide apportée est une avance remboursable d'un minimum de 3 000 € avec un plafond de 10 000 € pour les structures sans salarié, 50 000 € pour celles de 1 à 10 salariés, 100 000 € pour les plus de 10 salariés. Les candidatures devront être déposées au plus tard le 31/10/2020.

La Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne contribuera au fonds régional à hauteur de 302 280 € (20 € par entreprise du territoire).

L'Agglomération sera associée à la mise en œuvre de ce fonds par sa participation en tant qu'observateur :

- Au comité d'engagement devant statuer sur les demandes de 10 000 à 100 000 €
- Aux comités locaux de suivi mis en place à l'échelle de chaque bassin d'emploi
- Au comité de pilotage réunissant la Région Ile-de-France, la Banque des Territoires et chacune des collectivités contributrices au Fonds Résilience.



Motion de soutien à l'élaboration d'un plan d'urgence de sauvetage des transports publics



Le Conseil communautaire est amené à se prononcer sur une proposition de motion de soutien à l'élaboration d'un plan d'urgence de sauvetage des transports publics franciliens.

Les pertes de versement mobilités liées au chômage partiel et à la crise économique sont estimées à 2,6 milliards d'euros en 2020 (1 milliard d'euros au titre du versement mobilité des entreprises non versé et 1,6 milliard d'euros de pertes de recettes voyageurs), soit près de 26% de pertes de recettes annuelles.

Malgré la qualité et la prudence de sa gestion financière, soulignée par un récent rapport de la chambre Régionale des Comptes, Île-de-France Mobilités, qui est un établissement public administratif, ne peut emprunter une telle somme pour financer des dépenses de fonctionnement. Les collectivités qui la dirigent et la subventionnent à hauteur de 10%, ne disposent pas, quant à elles, de la possibilité légale de s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement.

Une compensation de ces pertes par les usagers signifierait une augmentation de 15 à 20 euros du Navigo mensuel, qui aurait des conséquences néfastes pour le pouvoir d'achat des franciliens ainsi que pour les entreprises qui assurent le remboursement employeur.

Par cette motion, Paris-Vallée de la Marne demande la compensation intégrale des pertes de recettes fiscales et voyageurs d'Île-de-France Mobilités liées à l'épidémie de Covid pour l'année 2020 et un mécanisme de compensation pour les années 2021 et 2022 en fonction de l'évolution de la situation.

Cette motion vise également à demander un plan de relance du secteur industriel des transports publics d'une ambition équivalente à ceux élaborés pour l'aéronautique et l'automobile.



Prochain Conseil communautaire

Jeudi 6 juillet 2020 au Centre Omnisport (COSOM) de Noisiel 30 Cours des Roches.

Vallée de la Marne

Contact presse: Yohan Letertre

Attaché de presse Cabinet du Président y.letertre@agglo-pvm.fr ■ Tél. : 01 60 37 24 11



